

Édition et librairie

Établissements au 31-12-2005

		Évolution depuis 1999
Total	470	+2 %
Non employeurs	200	+7 %
Employeurs	270	-1 %

Source : Insee, SIRENE-REE
au 01/01/2006

Emplois en 2005

		Évolution depuis 1999
Total	1 420	+12 %
Non salariés	380	+34 %
Salariés	1 040	+5 %

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement
de 2004 à 2007

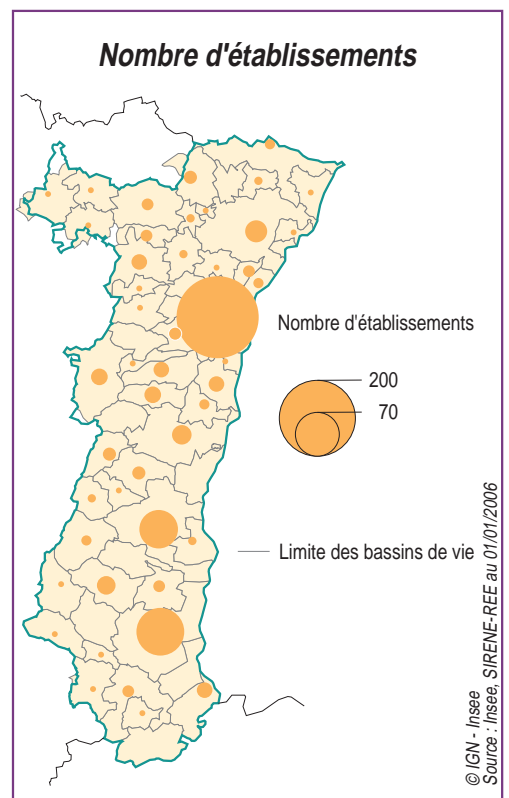
4 70 établissements sont répertoriés en Alsace comme appartenant au secteur du commerce de détail de la librairie, de la presse et de la papeterie (350 établissements) et de l'édition (120 établissements). Plus de 1 400 personnes exercent une profession relevant de l'édition et de la librairie, dont 350 dans les domaines de l'édition. L'Alsace représente moins de 2 % des établissements de la France métropolitaine. Cependant, l'Alsace tient une place relativement importante dans l'édition en région avec 4 % des établissements et de l'emploi, et une concentration dans le bassin de vie de Strasbourg (50 % des établissements).

Plus de la moitié des établissements emploie des salariés, principalement dans le commerce de

détail de la librairie, de la presse et de la papeterie. La forme sociétale est la plus courante parmi les éditeurs (65 %) et représente la moitié des commerces qui sont aussi fréquemment sous le statut de personnes privées.

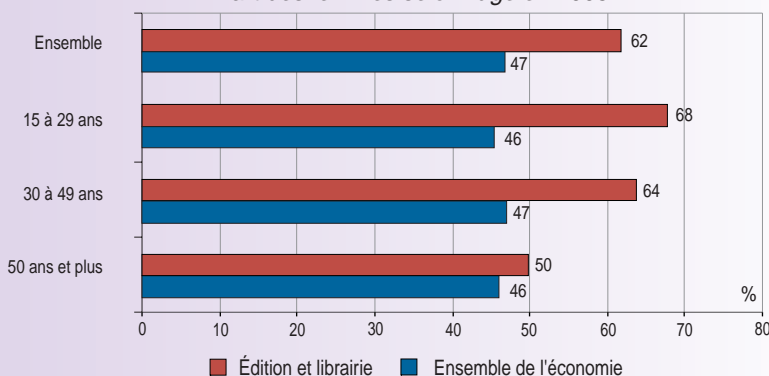
Depuis 1999, si le nombre d'établissements est globalement stable, l'emploi a progressé (+12 %), grâce à une forte croissance de l'emploi non salarié dans l'édition et à une bonne tenue de l'emploi dans le commerce de détail.

En raison du poids du commerce de détail, les vendeurs de biens culturels (370 actifs) et les détaillants (220 actifs), en particulier les détaillants de tabac presse, sont les plus nombreux. Mais, dans l'édition, les professionnels de la culture,



Un secteur féminisé

Part des femmes selon l'âge en 2005



Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement
de 2004 à 2007

principalement les graphistes, occupent un tiers des emplois.

Le secteur est très féminisé, surtout dans le commerce de détail où les femmes représentent deux tiers des actifs, alors que dans l'édition, hommes et femmes occupent à part égale les emplois.

Les vendeurs de biens culturels ne travaillent pas tous dans le secteur de l'édition et de la librairie.

Plus de 400 d'entre eux sont employés par ailleurs, notamment dans les domaines des produits multimédia.

Caractéristiques des emplois salariés en 2005

	Édition et librairie	Ensemble*
Part des postes en CDI	62 %	55 %
Part des postes de moins de 500 heures	33 %	36 %
Part des salariés ayant connu au moins une période de chômage	12 %	11 %
Part des salariés résidant dans une autre région	3 %	6 %
Part des salariés multiactifs	12 %	13 %
Nombre moyen d'employeurs	1,3	1,1

* Ensemble de l'économie

Source : Insee, DADS 2005

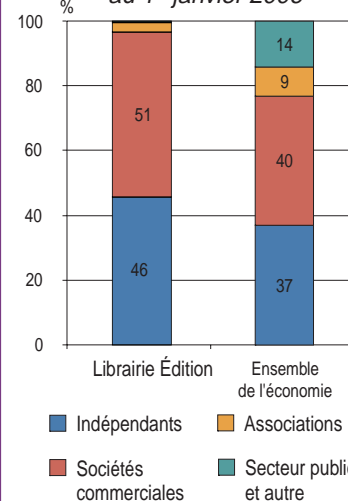
Les professions du secteur de l'édition et librairie en 2005

	Hommes	Femmes	Total
Vendeurs de biens culturels	90	280	370
Détaillants tabac presse	90	50	140
Détaillants en biens culturels	30	50	80
Graphistes et autres prof. culturelles	60	50	110
Autres professions	270	450	720
Total	540	880	1 420

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007

Les sociétés et les indépendants

Part des catégories juridiques au 1^{er} janvier 2006



Source : Insee, SIRENE-REE au 01/01/2006

Autrement vu ...

Édition et librairie

Il est important de rappeler que, jusqu'en 2008, l'activité de librairie ne disposait pas de code spécifique dans la nomenclature NAF ; elle était regroupée avec les ventes de papeterie et de presse au sein du code 524R. La nouvelle nomenclature attribue un code spécifique (47.61Z) aux entreprises vendant des livres neufs à titre principal. On pourra donc bientôt disposer d'indicateurs plus précis sur l'emploi en librairie.

En outre, une partie de la vente de livres s'effectue dans les grandes surfaces spécialisées ou non. L'impact sur l'emploi dans ces établissements n'a pu être apprécié, du fait d'un code d'activité différent, non pris en compte dans le champ de l'étude.

Par ailleurs, les données statistiques surévaluent la part de l'emploi dans ce secteur d'activité en Alsace, du fait du regroupement avec des établissements classés en "édition-librairie" et qui englobent le commerce de détail de livres, de journaux, de papeterie.

En Alsace, une association regroupant les éditeurs fédère vingt adhérents sur la quarantaine d'éditeurs présents sur le territoire régional.

Une cinquantaine de libraires se répartissent sur l'ensemble du territoire et peuvent bénéficier d'une aide de l'État. Le critère qui permet à l'État (DRAC) d'aider ces commerces précise que 60 % du stock et du chiffre d'affaires doit être consacré à la librairie proprement dite, c'est-à-dire à la vente de livres exclusivement. Si des librairies se créent chaque année en Alsace et constituent ainsi un réseau dynamique, comme ailleurs en France, c'est en partie grâce à la loi sur le prix unique du livre, votée en 1981.

Loi sur le prix unique du livre

Par sa diversité (565 000 titres disponibles en 2007) et parce qu'il est un véhicule privilégié de la culture, le livre ne peut être considéré uniquement comme un "produit". Ce patrimoine écrit doit être partout à la disposition du public ; c'est pourquoi un réseau dense et diversifié de librairies est maintenu et développé.

La loi n° 81-766 du 10 août 1981 instaure le prix unique du livre ; elle prévoit que chaque livre a un prix fixé par l'éditeur ou par l'importateur et que ce prix s'impose à tous les détaillants.

La loi ne fixe pas le niveau de prix des livres. À la concurrence par le prix se substitue une concurrence par la qualité du service.

Source : DRAC